

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 05-04 du 5 décembre 2019

TERRITORIALISATION DES ACTIONS ÉDUCATIVES – PROJETS INTER-ÉTABLISSEMENTS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ET COLLÈGES – CONVENTIONS – 2E RAPPORT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du n°2016-X-60 du 20 octobre 2016, approuvant le projet éducatif départemental 2016-2020 ,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement aux associations suivantes au titre de l'année scolaire 2019-2020 :

- 14 774 euros à l'association « Entrées de jeu » pour la mise en place d'un groupe de paroles pour des classe de 6e,
- 3 000 euros à l'association « Ludothèque jeux dés en bulles » pour le projet ludothèque au collège ;

- ATTRIBUE aux collèges suivants les subventions de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2019-2020 :

- 3 000 euros au collège Jean Jaurès à Pantin pour la mise en place d'un accueil petit-déjeuner,
- 3 000 euros au collège Jean Lolive à Pantin pour la mise en place d'un accueil petit-déjeuner,



- 800 euros au collège Joliot Curie à Pantin pour la mise en place d'un accueil petit-déjeuner,
- 4 000 euros au collège Dora Maar à Saint-Denis pour soutenir le voyage scolaire à la Réunion dans le cadre du projet inter-établissements ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Entrées de jeu » et « Ludothèque jeux dés en bulles » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.